



Tranches d'unités urbaines

- 50 000 à 99 999 habitants
- 20 000 à 49 999 habitants
- 10 000 à 19 999 habitants
- 5 000 à 9 999 habitants
- 2 000 à 4 999 habitants

Limite EPCI

L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

L'actuel zonage, daté de 2020, est établi en référence à la population connue au recensement de 2017 et sur la géographie administrative du territoire au 1er janvier 2021.

Le département de la Manche compte, au 1er janvier 2021, 26 unités urbaines, rassemblant 57 communes.

